

PLUi-H

les étapes réalisées

10 juin 2024
Conférence intercommunale pour fixer les modalités de collaboration avec les 14 communes.

26 juin 2024
Délibération pour la prescription du PLUi-H.

Juillet 2024
Ouverture des registres de concertation de la population dans les mairies et à la CCHV (Cornimont).

Novembre 2024
Choix des bureaux d'études (lot 1 pour le PLUi-H, lot 2 pour les zones humides).

Décembre 2024
Réunion de lancement avec les élus et les partenaires institutionnels. Démarrage du diagnostic.

PLUi-H les principales étapes à venir



Tout au long de la procédure, je m'informe en allant sur le [site internet de la CCHV](#) (rubrique ACTIONS ET PROJETS, pages dédiées au PLUi-H) alimenté au fur et à mesure de l'avancée de la procédure (documents officiels validés par la CCHV).

savoir

Vendredi 4 juillet 2025 à Vagney
Réunion publique d'information et présentation des premiers éléments de diagnostic.

Début 2026
Conférence intercommunale : présentation du PADD et préparation des élus au débat des orientations dans chaque conseil municipal.

savoir

Automne 2026
Réunion publique de présentation du diagnostic, du PADD et de la méthodologie de la phase réglementaire.

participer

Début 2028
Délibération d'arrêt du projet en conseil communautaire.

Fin 2028
Enquête publique durée réglementaire : un mois minimum. Permanences sur le territoire de la CCHV. Rapport du commissaire enquêteur.

Conférence intercommunale
Bilan de la consultation des partenaires, de l'enquête publique et de l'ensemble des modifications effectuées.

Mars 2025
Rencontres avec les agriculteurs. Trois réunions organisées par la Chambre d'agriculture, ainsi que des rencontres individuelles.

Fin 2025
Rencontres avec les acteurs économiques.

Printemps 2026
Débat des orientations du PADD en conseil communautaire et dans les 14 conseils municipaux.

Fin 2027
Réunion publique avant arrêt du projet

savoir

Début 2028
Consultation des partenaires institutionnels pour avis (ARS, Préfecture et DDT des Vosges, Région Grand Est, PnrBV, chambres consulaires...).

Début 2029
Reprise du dossier par les bureaux d'études pour prendre en compte les avis des partenaires et les résultats de l'enquête publique.

Approbation du PLUi-H par délibération du conseil communautaire de la CCHV.

2025

2026

2027

2028

2029

PHASE 1

RAPPORT DE PRÉSENTATION : DIAGNOSTIC, ÉTAT DES LIEUX ET DÉFINITION DES ENJEUX

PHASE 2

DÉFINITION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES DU TERRITOIRE (PADD)

PHASE 3

DÉFINITION DU ZONAGE ET DU RÈGLEMENT, DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP), DU PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS (POA)

PHASE 4

FINALISATION ET PHASE ADMINISTRATIVE